



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-426

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2024

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2024-07-31-00001 - ARRÊTÉ modificatif N° 6 du 31 juillet 2024 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne (1 page) Page 3

Direction régionale des affaires culturelles - Hauts-de-France /

R32-2024-07-01-00039 - 02 Blérancourt JardinsNouveauMonde décision label-01-07-2024 (2 pages) Page 5

R32-2021-12-02-00034 - 60 LeFayel Chateau IMH 2-12-2021 (4 pages) Page 8

R32-2024-07-01-00040 - 62 Penin RefletsJardin 01-07-2024 (2 pages) Page 13

Direction de la sécurité sociale - Mission
nationale de contrôle et d'audit des organismes
de sécurité sociale

R32-2024-07-31-00001

ARRÊTÉ modificatif N° 6 du 31 juillet 2024
portant modification des membres du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Aisne

**ARRÊTÉ modificatif N° 6 du 31 juillet 2024
portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne**

La ministre du travail, de la santé et des solidarités

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 26 janvier 2023, 9 juin 2023, 8 août 2023, 21 novembre 2023 et 24 janvier 2024 ;

Vu la modification formulée par la fédération nationale des autos-entrepreneurs (FNAE).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 29 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Suppléant :

Madame Ariane BONY (*en remplacement de Mme Virginie TILLARD*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 31 juillet 2024

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Tél : 03 20 96 48 19 - Mél : laurent.stryjak@sante.gouv.fr
Adresse Postale : Madame la cheffe d'antenne – MNC – Antenne de Lille –
DREETS – 2 bvd de Strasbourg – BP 90219 – 59019 LILLE Cedex

Direction régionale des affaires culturelles -
Hauts-de-France

R32-2024-07-01-00039

02 Blérancourt JardinsNouveauMonde décision
label-01-07-2024



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Décision préfectorale portant attribution du label « Jardin remarquable »
aux jardins du Nouveau Monde du domaine du musée franco-américain du château de BLERANCOURT
(Aisne)**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu la circulaire du 17 février 2004 du ministre de la culture et de la communication, créant le label « Jardin remarquable » ;

Vu la circulaire du 11 avril 2005 du ministre de la culture et de la communication, attribuant au préfet de région la décision attributive du label ;

Vu la circulaire du 15 décembre 2023 du directeur général des patrimoines et de l'architecture au ministère de la culture, relative à la mise en œuvre du label "Jardin remarquable" ;

Vu l'avis émis le 19 mars 2024 par le groupe de travail sur les jardins remarquables de la région Hauts-de-France ;

Vu l'engagement d'ouverture au public signé par le propriétaire du jardin en date du 21 juin 2022 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que les jardins du Nouveau Monde du domaine du musée franco-américain du château de Blérancourt (Aisne) présentent pour le public un intérêt suffisant justifiant l'attribution du label « Jardin remarquable » ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

DÉCIDE

Article 1 : Le label « Jardin remarquable » est attribué, pour une durée de cinq ans à compter de la date de la présente décision, aux jardins du Nouveau Monde du domaine du musée franco-américain du château de Blérancourt (Aisne), appartenant à l'État - ministère de la culture.

Article 2 : Cette décision sera notifiée au préfet de l'Aisne, au maire de Blérancourt et au propriétaire.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, pour le préfet de région, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le – **1 JUIL. 2024**



Bertrand GAUME

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Direction régionale des affaires culturelles -
Hauts-de-France

R32-2021-12-02-00034

60 LeFayel Chateau IMH 2-12-2021



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Pôle Patrimoines et Architecture
Conservation Régionale
des Monuments Historiques

**Arrêté portant extension d'inscription au titre des Monuments Historiques
du domaine du FAYEL (Oise), château et parc**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 janvier 1947 portant l'inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures du château du FAYEL (Oise) ainsi que du pavillon à l'angle sud-ouest du parc ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 août 1980 portant l'inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures des communs du château du FAYEL (Oise) ;

VU la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture Hauts-de-France entendue en sa séance du 24 juin 2021 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le domaine du FAYEL (Oise), château et parc, présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant que château écrin d'importantes collections de mobiliers, d'objets d'art et de peintures, en tant que parc, un des premiers planté par André Le Nôtre et à ce titre jalon essentiel tant dans sa carrière et dans l'histoire du jardin européen, en tant que domaine conservant encore ses deux fonctions essentielles d'agrément et d'entité économique et enfin en tant qu'élément structurant du grand paysage du Fayel ;

ARRETE

Article 1^{er} – Est inscrit au titre des monuments historiques le château pour les parties suivantes : les cuisines et arrière-cuisines au sous-sol, le vestibule et son escalier d'honneur ainsi que les six pièces d'apparat au rez-de-chaussée (salon Trévisé, salon de la Mothe Houdancourt, salon Héricy, chambre du Maréchal Mortier, Boudoir de la Compagnie des Indes et chambre Vaudreuil), les trois pièces d'apparat du premier étage (salon, salle de billard, chambre) et la bibliothèque au deuxième étage autour du lanternon qui surmonte le vestibule (parcelle B 267 du cadastre du FAYEL) ; sont également inscrits le petit parc en forme de cœur avec ses murs de clôture et sa grille d'entrée (parcelles B 4, 5, 6, 7, 9, 183, 184, 185, 186, 190, 191, 192, 193, 194, 254, 255, 256, 267, 272, 317 du cadastre du FAYEL), avec la chapelle (parcelle B 269 du cadastre du FAYEL), la fabrique fontaine (parcelle B 9 du cadastre du FAYEL) et la croix de Saint-André (parcelle B 185 du cadastre du FAYEL) ainsi que les deux allées nord-sud (parcelles ZA 26b et A 253, portion de la rue des Lombards du domaine public, ZC 74 du cadastre du FAYEL) et est-ouest qui le traversent (parcelles ZC 1, B 300 et 303 du cadastre du FAYEL) ; le bois de Gansoive (parcelle A 273, ZB 1

du cadastre du FAYEL) et l'emprise au sol des anciens parcs à pommes et à blé (parcelles ZC 1 du cadastre du FAYEL) ainsi que l'emplacement des anciennes allées qui relient le grand parc au petit parc (parcelle ZB 32 et 33 du cadastre du FAYEL) ; le lieu-dit de la fontaine blanche - source et fontaine - (parcelle ZE 5a du cadastre de CHEVRIERES), l'emprise au sol du système hydraulique (parcelles ZE 5, 6, 143, 144, 145, 146, 222 et ZD 7, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 33, 34, 35 du cadastre de CHEVRIERES) et la mare (domaine public du cadastre du FAYEL) ;

Et appartenant à :

- parcelles A 253, 273, B 4, B 5, B 6, B 7, B 9, B 183, B 184, B 185, B 186, B 190, B 191, B 192, B 193, B 194, B 254, B 255, B 256, B 267, B 269, B 272, B 300, B 303, B 317, ZA 26b, ZB 1, ZB 32, ZB 33, ZC 1, ZC 74 du cadastre du FAYEL (Oise) et ZE 5, ZE 146 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Philippe Alain Jean Jacques Michel Noël Marie de COSSE BRISSAC, directeur de Banque, né à PARIS (75008) le 25 décembre 1966, époux de Madame Cécile Thérèse Séverine Anne LANNES de MONTEBELLO, demeurant à Paris (75008) au 4 rue d'Astorg. Celui-ci en est propriétaire par l'acte de donation à titre de partage anticipé et de partage passé le 9 mars 2011 devant Maître Sylvie DURANT des AULNOIS, notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Sylvie DURANT des AULNOIS, Christian PISANI, Éric DUBOST et Philippe GROENINCK, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » ayant son siège à Paris (75008) au 10 rue du Cirque, et publié au Service de la Publicité Foncière de SENLIS (Oise) le 9 juin 2011, volume 2011 P numéro 2653 ;
- parcelle ZD 7 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Groupement Foncier Agricole La Galette, dont le siège social est au 561 rue de la Galette 60710 CHEVRIERES (Oise) et au SIREN 490 878 972. Celui-ci en est propriétaire par acte portant transformation de la Société Civile Immobilière La Galette en Groupement Foncier Agricole La Galette aux termes d'un acte reçu par Maître Carole POILLY, notaire à SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE (Oise), contenant dépôt de pièces, le 29 août 2012, publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 23 octobre 2012, volume 2012 P numéro 4756 ;
- parcelle ZD 17 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Madame Michèle Julia Albertine DEMUYNCK, retraitée, née à VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise) le 10 février 1939, veuve en uniques noces de Monsieur Albert Louis LEMAITRE, demeurant à CHEVRIERES (Oise) au 128 rue de Beauvais. Celle-ci en est propriétaire par acte de partage passé le 30 janvier 2020 devant Maître Ludovic MERLIN, notaire à LE MEUX (Oise) au 83 rue de la République, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 25 février 2020, volume 2020 P numéro 987 ;
- parcelle ZD 18 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Didier Arsène Gaston PINEL, agent d'entretien, né à HOUDANCOURT (Oise) le 24 août 1948, et son épouse, Madame Ginette Léone Denise DHERVILLEZ, employée administratif, née à NOGENT-SUR-OISE (Oise) le 17 juillet 1950, demeurant ensemble à CHEVRIERES (Oise) au 268 rue Antoine Bulot. Ceux-ci en sont propriétaires par acte de vente passé les 16 et 17 mars 1998 devant Maître Emmanuel LEPLAT, notaire à GRANDFRESNOY (Oise), et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 14 avril 1998, volume 1998 P numéro 1974 ;
- parcelle ZD 19 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Didier Arsène Gaston PINEL, agent d'entretien né à HOUDANCOURT (Oise) le 24 août 1948, et son épouse, Madame Ginette Léone Denise DHERVILLEZ, employée administrative, née à NOGENT-SUR-OISE (Oise) le 17 juillet 1950, demeurant ensemble à CHEVRIERES (Oise) au 268 rue Antoine Bulot. Ceux-ci en sont propriétaires par acte de vente passé le 4 juillet 1988 devant Maître Emmanuel LEPLAT, notaire à GRANDFRESNOY (Oise), et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 20 septembre 1988, volume 9431 numéro 15 ;
- parcelle ZD 20 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Madame Lucette Irma Lucie BOGAERT, avocate au barreau du HAVRE, née à CHEVRIERES (Oise) le 15 octobre 1928, épouse de Monsieur Jacques François Yves BARRAT, demeurant au HAVRE (Seine-Maritime) au 3 rue Othon Friesz. Celle-ci en est propriétaire par attestation après décès passée le 2 novembre 1979 devant Maître Yves DELABARRE, notaire à GRANDFRESNOY (Oise), et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 27 novembre 1979, volume 6969 numéro 6 ;
- parcelle ZD 21 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Xavier Pierre Armando SEREY, écolier, né à Singapour (République de Singapour) le 23 mars 1985 ; Mademoiselle Carolina Maria Lucia SEREY écolière, née à Singapour (République de Singapour) le 29 novembre 1986 ; Monsieur Pablo Alain François SEREY, écolier, né à Singapour (République de Singapour) le 9 juin 1988, demeurant ensemble à CLAMART (Hauts-de-Seine) au 12 rue du Commandant Duval. Ceux-ci en sont propriétaires par attestation après décès passée le 24 septembre 1998 devant Maître Christian TEXIER notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jean Pierre LIEURY, Christian TEXIER et Thierry DUFOUR, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à Paris (75008) au 5 rue de Téhéran, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 1^{er} octobre 1998, volume 1998 P numéro 4725 ;

- parcelle ZD 22 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Grégoire Marie René LANGLOIS-MEURINNE, agriculteur, né à COMPIEGNE (Oise) le 11 juin 1970, et son épouse Madame Armelle Jeanne Isabelle Marie DE CACQUERAY VALMENIER, orthophoniste, née à RILLIEUX-LA-PAPE (Rhône) le 2 mai 1972, demeurant ensemble à CHEVRIERES (Oise) à la Ferme de la Galette ; Monsieur Yves Marie Charles LANGLOIS-MEURINNE, ingénieur, né à NOYON (Oise) le 29 janvier 1974, célibataire, demeurant à Paris (75017) au 86 boulevard des Batignolles. Ceux-ci en sont propriétaires par acte de vente passé le 21 juillet 2004 devant Maître Dominique DENEUFBOURG-BERARD, notaire associé de la société dénommée « Dominique DENEUFBOURG-BERARD, notaire associé d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège social est à ESTREES-SAINT-DENIS (Oise) au 160 avenue de Flandre, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 6 septembre 2004, volume 2004 P numéro 4600 ;

- parcelle ZD 23 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Madame Daphnée Marie Delphine HAQUIN, responsable de boutique, née à EAUBONNE (Val-d'Oise) le 2 décembre 1975, épouse de Monsieur Manuel HADDAD, demeurant à MAISONS-LAFFITTE (Yvelines) au 9 rue des Gravières ; Madame Charlotte Marie Véronique HAQUIN, agent d'assurance, née à EAUBONNE (Val-d'Oise) le 24 avril 1977, épouse de Monsieur Fabien Marcel Pierre FRAEYMAN, demeurant à BRUYERES-SUR-FERE (Aisne) au 9 rue du Pont Trugny ; Monsieur Henri Marie Denis HAQUIN, cadre commercial, né à EAUBONNE (Val-d'Oise) le 31 mai 1980, époux de Madame Marie Lucie Emmanuelle PATRIA, demeurant à LA GARENNE-COLOMBES (Hauts-de-Seine) au 113 avenue du Général Leclerc ; Mademoiselle Lucie Marie Florence HAQUIN, orthoprothésiste, née à EAUBONNE (Val-d'Oise) le 4 juillet 1984, célibataire, demeurant à MONTREAL H1T 1T1T QC CANADA (Canada) appartement 24 4395 beaubien. Ceux-ci en sont propriétaires par acte de donation partage passé le 26 avril 2010 devant Maître Mireille LECONTE notaire associée de la Société Civile Professionnelle dénommée « Mireille LECONTE et Corinne PEROTTO notaires associées » titulaire d'un Office Notarial à ACY-EN-MULTIEN (Oise) au 3 route de Meaux et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 4 juin 2010, volume 2010 P numéro 2562 ;

- parcelles ZD 33 et ZE 222 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Madame Annick Suzanne Yvonne Blanche JEAN, agricultrice, née à MANTES-LA-JOLIE (Yvelines) le 3 août 1948, épouse séparée contractuellement de biens de Monsieur Yves André BERGEOT, demeurant à PUISEUX (Seine-et-Marne). Celle-ci en est propriétaire par acte de donation partage passé le 13 janvier 1990 devant Maître Jean-Pierre ADJAY, notaire associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à MANTE-LA-JOLIE (Yvelines) au 19 avenue Franklin Roosevelt, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 19 février 1990, volume 1990 P numéro 928. La parcelle ZE 222 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) est issue de la division cadastrale de la parcelle ZE 2 en ZE 222 et 223, suite au procès-verbal n° S 408 relatif aux changements dans le numérotage des îlots de propriété ou de parcelles publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 18 juin 1990, volume 1990 P numéro 3130 ;

- parcelle ZD 34 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Mademoiselle Sylvie Suzanne Simone GILBERT, assistante en recherche clinique, née à PARIS (75008) le 9 août 1955, célibataire, demeurant à SAINT-MARD (Seine-et-Marne) au 36 rue Georges Bizet. Celle-ci en est propriétaire par un acte de donation partage passé le 4 octobre 2003 devant Maître Michel VILLAUME, notaire à MEAUX (Seine-et-Marne) au 49 avenue Salvador-Allendé, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 13 janvier 2004, volume 2004 P numéro 221 ;

- parcelle ZD 35 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Grégoire Marie René LANGLOIS-MEURINNE, agriculteur, né à COMPIEGNE (Oise) le 11 juin 1970 et son épouse Madame Armelle Jeanne Isabelle Marie de CACQUERAY VALMENIER, orthophoniste, née à RILLIEUX-LA-PAPE (Rhône) le 2 mai 1972, demeurant ensemble à CHEVRIERES (Oise) à la Ferme de la Galette ; Monsieur Yves Marie Charles LANGLOIS MEURINNE, agriculteur, né à NOYON (Oise) le 29 janvier 1974 et son épouse Madame Stéphanie Brigitte de BANNES GARDONNE, sans profession, née à WISSEMBOURG (Bas-Rhin) le 6 septembre 1974, demeurant ensemble à COMPIEGNE (Oise) au 32 rue du lieutenant Ducloux. Ceux-ci en sont propriétaires par acte de vente passé le 29 juillet 2011 devant Maître Pascal COURTIER, notaire membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « SCP Pascal COURTIER, Jean-Yves BERGEAUD, Julien COURTIER et Christophe VIELPEAU, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à MEAUX (Seine et Marne) au 47 boulevard Jean Rose et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 22 septembre 2011, volume 2011 P numéro 4383.

- parcelles ZE 6 et ZE 145 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Monsieur Alain René Louis CRAPPIER, docteur en médecine, né à COMPIEGNE (Oise) le 26 avril 1940, célibataire, demeurant à Paris (75015) au 196 rue de Lourmel et Monsieur François Pierre Gilbert CRAPPIER, agriculteur, né à COMPIEGNE (Oise) le 30 septembre 1945, époux de Madame Annie Claire PALLU, demeurant à CHEVRIERES (Oise). Ceux-ci en sont propriétaires par acte de donation entre vifs à titre de partage anticipé passé devant Maître Jean TESSIER de la société dénommée « ROBBES & TESSIER, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à

COMPIEGNE (Oise), et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 5 mai 1976, volume 6083 numéro 9 ;

- parcelle ZE 143 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Madame Cécile Marie-Louise Marthe VERVEL, vendeuse à domicile indépendant, née à COMPIEGNE (Oise) le 31 octobre 1976, épouse de Monsieur Denis Gilbert Edmond LEFEVRE, demeurant à CHEVRIERES (Oise) au 816 rue de Compiègne et Madame Clotilde Germaine Jeanne VERVEL, assistante de Direction, née à COMPIEGNE (Oise) le 12 novembre 1980, épouse de Monsieur Sébastien Lucien Joseph FLAUDER, demeurant à LA COUTURE (Pas-de-Calais) au 2354 route d'Estaires. Celles-ci en sont nues-propriétaires par acte de donation et partage passé devant Maître Dominique DENEUFBOURG-BERARD, notaire associé de la Société Civile Professionnelle DENEUFBOURG-BERARD et WAROQUIER, titulaire d'un Office Notarial à ESTREES-SAINT-DENIS (Oise) au 9 rue du Soleil Levant, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 13 mars 2019, volume 2019 P numéro 1119 ;

- parcelle ZE 144 du cadastre de CHEVRIERES (Oise) : Madame Brigitte Marie Jeanne HUBLOT, professeur d'enseignement supérieur, née à Paris (75015) le 25 novembre 1949, épouse de Monsieur Jean Pierre Robert PICQ, demeurant à Paris (75007) au 14 rue Duroc. Celle-ci en est propriétaire par acte de liquidation et partage passé le 4 mars 2015 devant Maître Elisabeth MONTES, notaire associée de la Société Civile Professionnelle dénommée « Daniel GILLES, Paul CEYRAC, Corinne de BUHREN, Elisabeth MONTES, Jean-Pierre BIGOT, Anne GUICHARD, Bertrand LUCAS, Notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à Paris (75001) au 3 rue de Turbigo, et publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) le 13 mars 2015, volume 2015 P numéro 1017 ;

- pour les parties non cadastrées (portion de la rue des Lombards du domaine public et mare communale) appartenant au domaine public

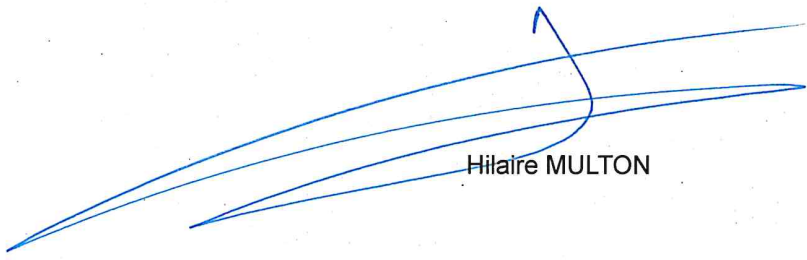
Article 2 - En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 3 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au ministre de la Culture, sera publié au Service de la Publicité Foncière de SENLIS (Oise) et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 - Il sera notifié au préfet de l'Oise, aux propriétaires et au maire du FAYEL qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 2 décembre 2021

Pour le Préfet de Région,
Le directeur régional des affaires culturelles



Hilaire MULTON

Direction régionale des affaires culturelles -
Hauts-de-France

R32-2024-07-01-00040

62 Penin RefletsJardin 01-07-2024

**Décision préfectorale portant attribution du label « Jardin remarquable »
au jardin "Reflets de jardins" à PENIN (Pas-de-Calais)**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu la circulaire du 17 février 2004 du ministre de la culture et de la communication, créant le label «Jardin remarquable » ;

Vu la circulaire du 11 avril 2005 du ministre de la culture et de la communication, attribuant au préfet de région la décision attributive du label ;

Vu la circulaire du 15 décembre 2023 du directeur général des patrimoines et de l'architecture au ministère de la culture, relative à la mise en œuvre du label "Jardin remarquable" ;

Vu l'avis émis le 19 mars 2024 par le groupe de travail sur les jardins remarquables de la région Hauts-de-France ;

Vu l'engagement d'ouverture au public signé par les propriétaires du jardin en date du 4 février 2020 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le jardin "Reflets de jardins" à Penin (Pas-de-Calais) présente pour le public un intérêt suffisant justifiant l'attribution du label « Jardin remarquable » ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

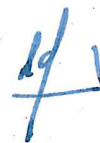
DÉCIDE

Article 1 : Le label « Jardin remarquable » est attribué, pour une durée de cinq ans à compter de la date de la présente décision, au jardin "Reflets de jardins" à Penin (Pas-de-Calais), appartenant à madame et monsieur Richir.

Article 2 : Cette décision sera notifiée au préfet du Pas-de-Calais, au maire de Penin et aux propriétaires.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, pour le préfet de région, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le – 1 JUIL. 2024



Bertrand GAUME

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.